



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**N°PREF/2023/0148**

## **LABEL QUAL·E·PREF\***

### **LA PREFECTURE DE LA DORDOGNE**

Sur le site 2 rue Paul Louis Courrier - 24000 Périgueux

a obtenu la labellisation QUAL E PREF

Cette labellisation a été délivrée par Socotec Environnement conformément  
au règlement de labellisation (RLA V1) et

au référentiel **QUAL E PREF**

(création le 19/12/18 - version du 04/02/2019)

établi par le Ministère de l'Intérieur

**(Synthèse des engagements de service disponible en annexe(s))**

**Le label est valable à compter du : 09/01/2023**

**Jusqu'au : 09/01/2026**

**Aurélien C. PILOTAZ**

Directeur

BU Environnement & Sécurité

SOCOTEC

*\* Audit allégé 2022*



## Annexe 1

Liste des engagements de service

**N°PREF/2023/0148**

**Délivrée le : 09/01/2023**

**Valable jusqu'au : 09/01/2026**

# LA PREFECTURE DE LA DORDOGNE

## Synthèse engagements de service

### Module 1 : Relation Générale avec les usagers

1. Nous vous informons sur les conditions de fonctionnement de nos services
2. Un accueil attentif et courtois dans le respect mutuel quel que soit le canal
3. A votre écoute pour progresser
4. Nous formons nos agents pour améliorer notre qualité de service
5. Nous vous orientons vers le bon service et vous prenons en charge
6. Nous veillons au confort de nos espaces d'accueil et d'attente
7. Nous veillons à limiter votre attente en adaptant notre organisation
9. Nous vous informons de la mise à disposition d'un serveur vocal interactif national « 34 00 » dédié aux démarches sur les titres (hors étrangers)
10. Nous répondons à tous vos appels de manière attentive et efficace en limitant au maximum votre temps d'attente
11. Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet
12. Nous vous délivrons une information administrative numérique fiable.
13. Nous facilitons vos démarches en ligne grâce à une offre de service numérique
14. Plus particulièrement, nous facilitons vos démarches en ligne sur les demandes de titres
15. Si vous n'avez pas accès à internet pour réaliser vos démarches, nous mettons à votre disposition dans nos locaux un point numérique sécurisé
16. Nos courriers et courriels sont compréhensibles et complets
17. Nous vous répondons dans un délai annoncé et maîtrisé
18. Nous assurons la traçabilité de vos courriers/courriels de demande d'informations pour réduire nos délais
19. Nous communiquons de manière active sur au moins un réseau social (Facebook et/ou Twitter)
20. Nous vous garantissons la fiabilité des informations que nous diffusons sur les réseaux sociaux



## Annexe 1 (suite)

Liste des engagements de service

### N°PREF/2023/0148

#### Module 3 : Délivrance de titres destinés aux usagers étrangers

25. En cas d'incomplétude de votre dossier, nous vous fixons un rendez-vous ou nous vous contactons par téléphone, par mail ou par courrier
26. Nous mettons en place un système de rendez-vous en ligne
27. Nous vous délivrons une information administrative renforcée par Internet
28. Nos agents ont bénéficié d'un plan de formation adaptée
29. Nous vous informons par voie dématérialisée (SMS ou courriel) de la mise à disposition d'un titre, pour au moins une démarche, afin de limiter votre attente dans nos locaux
30. Nous limitons au maximum votre attente et organisons notre accueil dans les services de délivrance des titres
31. Nous nous adaptons à vos contraintes
32. Nous vous informons des délais moyens départementaux de traitement des titres
33. Une délivrance sécurisée des titres grâce à une lutte contre la fraude organisée

#### Module 5 : Polices administratives liées à la sécurité

38. Une information sur le traitement de votre demande
39. Nous mettons à votre disposition, le cas échéant, des télé-procédures
40. Un rendez-vous peut être proposé pour tout usager, à l'origine d'une démarche d'autorisation, qui en ferait la demande

#### Module 7 : Communication d'urgence en cas d'évènement majeur

47. L'activation en moins d'une heure de la cellule de communication d'urgence opérationnelle 7/7j – 24/24h
48. En moins d'une heure après l'activation du COD, sur décision préfectorale, enregistrée dans SYNERGI, nous assurons l'information factuelle des élus locaux, du grand public et des médias sur l'évènement majeur à l'aide des moyens permanents d'information
49. Des exercices de communication d'urgence en cas d'évènement majeur sont réalisés régulièrement
50. En cas de besoin, nous activons la CIP (cellule d'information du public) à l'aide du NU (numéro unique) sur ordre du préfet